

Association Lozère Histoire et Généalogie

Cote G996 AD Lozère (4678)

Texte intégral sans modification importante hormis l'ajout de ponctuation, majuscules, accents et quelques corrections d'orthographe nuisant à la compréhension du texte.

Copyright ©92C81A5. Lecture Madeleine Delplanque

Abjurations de novembre 1685 à Barre et signalement des absents

Mémoire du nombre des personnes qui sont ou doivent être reçues dans la foy de l'église catholique apostolique romaine, au-dessus de 14 ans pour la paroisse de Barre ¹

Nous, Pierre Metgé, prêtre et curé du lieu et paroisse de Barre au diocèse de Mende, certifions à tous qu'il appartiendra avoir révélé à la foy de la religion catholique apostolique romaine, **deux cens soixante-cinq personnes (265)** au-dessus de l'âge de quatorze ans qui avaient ci-devant professé l'hérésie de la religion préthendue réformée, depuis le premier octobre dernier jusques au jour présent dans la paroisse dud Barre. En reste encore à recevoir au-dessus dudit âge dans ladite foy catholique apostolique romaine, les soubz. nommés scavoir :

Noble Aldebert de Saint-Martin, seigneur en partiel [de] Barre, Demoiselle Jeanne d'Atger sa belle-mère, le fils de Sr Jean Parlier, marchand, Anne, Espérance, Jeanne, et Catherine Pons, filles à feu Sr Pons pouvant avoir environ cinq cens livres de douaire ², le fils de Sr Pierre Velaie marchand et le cadet de Pierre Sabatier hoste, la sœur d'Abraham Rochette demeurant à Nismes et les suivantes qui sont toutes misérables, et en partie absentes : Jacob Puech et sa sœur demeurant, ladite sœur à Montpellier, en service, Daniel Meinadier masson, Jacob Martin valet, Estienne Sabatier cardeur de laine, Paul Mazauric serrurier, Jean Capelier tailleur, Jean et Antoine Jouannenc bergers, Claude Fabre cardeur, absent, la veuve de Bernard Velais cordonnier, Jacques Treilles, Izaac Dufour tailleur, sa fille demeurant à Nismes, Jean Daniel et Antoine Combet maréchaux, et Jacquette leur sœur tous (2 mots non lus), Pierre Capelier et sa femme, Ester vieille femme veuve, la fille de Jean Atger, François et Marguerite Duranc frère et sœur absents servant hors du lieu, Jeanne Rouvière et son frère servant hors du lieu, le valet du Sr Pierre Meinadier, les

¹ Aujourd'hui Barre-des-Cévennes

² Etonnante indication pour un prêtre

valet et servante de Sr Antoine Meinadier, Sr Isaac Rabe traducteur ³ de vieux papiers, demeurant ordinairement hors du lieu, les servantes de Sr Boudon Gineste, Pierre Parlier, François Parlier, le valet de Pierre Soulier hoste et le berger de Mr Pierre Valat. ⁴

Les susdits faisant le nombre ou environ ⁵ ... (*le prêtre n'a pas terminé sa phrase*), des personnes au-dessus de quatorze ans qui habitent dans ledit lieu de Barre ou en sont natifs.

En foy de quoy nous sommes fait à Barre ce cinquième novembre 1685

P. Metgé, prêtre curé

Je, soussigné prêtre et curé du lieu et paroisse de Barre au diocèse de Mende, certifie à tous qu'il appartiendra que l'église du lieu de Barre est suffisante pour contenir tous les paroissiens mais elle menace ruine et a besoin de plusieurs réparations, d'un tabernacle et ornements, tableaux ny en ayant que très peu, mêmes fort uzés, et il n'y a point de maison claustralle.

Fait à Barre ce cinquième novembre mil six cens huictante cinq.

P. Metgé, prêtre

Annexe

Sur un document antérieur à la déclaration ci-dessus, le 21/10/1683, Mre P. Metgé prêtre, « reçoit » Antoine Roquier, veuf et ménager de Barre âgé de 65 ans ou environ ayant deux garçons de 27 et 22 ans et une fille de 14 ans, environ, tous trois « hérétiques ». Il fait abjuration de la R.P.R, seul. Le 15/04/1684, le prêtre se rend chez Sr Pierre Motte et Sr Jacques Valat, ministres et anciens du Consistoire de Barre pour leur signifier l'abjuration de la R.P.R. d'Antoine Roquier de Barre.

³ Traducteur de vieux papiers. Peut-être étaient-ils en latin ou en occitan.

⁴ Ces indications sont intéressantes puisqu'elles précisent souvent la profession.

⁵ Environ 44 personnes